



VOTE

Pour : 19
 Contre : 00
 Abstentions : 01
 Ne prend pas part : 00
Adopté à la majorité

=====
 Certifiée exécutoire par
 le Maire compte tenu de
 l'affichage et de la
 réception en Préfecture
 le

Deshaies, le

Le Directeur Général des
 Services

Fred JULIA

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq du mois d'avril à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 17 avril.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, NISUS Eric, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat ; FLEMIN Félix.

Absents excusés : - BARRE Augustina (*a donné procuration*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, MOBETIE Marie-France, JEAN (*née SABAS*) Lydie, MAHIASIN Max (*a donné procuration*)

Sont absents SABAS Sidney

Affichée le **13 JUN 2014**

Deshaies le **12 JUN 2014**
 Le Maire

Jeanny MARC

A assisté : Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services)

Secrétaire de séance : Madame VALLUET Odette



Décision modificative n°2014-01 - Budget Principal

Exposé des motifs

Par arrêté n°2014-061SG/DICTAJ/BRF daté du 9 avril 2014, Madame la Préfète de la Région Guadeloupe a notifié le montant de la répartition du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) au titre de l'exercice 2012, versé en 2014 pour un montant de 55 176,74 euros. Au budget primitif, la prévision était de **97 000 euros** soit une différence de **41 823,26 euros** en moins.

a) Par arrêté n°2014-056SG/DICTAJ/BRF en date du 2 avril 2014, la Préfète de la Région Guadeloupe a notifié la répartition du Fonds de Régional de développement et de l'emploi (FRDE) exercice 2013 versé en 2014 pour un montant de **132 800,86 euros**.

Cette dotation d'équipement local sera inscrite en recettes de la section d'Investissement.

.../...



.../...

Le Budget Primitif 2014 est modifié comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Cpte 2111/020 Terrains	+87 863,00	Cpte 10222/01 FCTVA	-41 823,26
Cpte 2183/020 Mat. informatique	+3 114,60	Cpte 10228/01 FRDE	+132 800,86
TOTAL	+90 977,60		+90 977,60

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en application des articles L 23-11-1 à L 23 – 11-3,

Vu le vote du Budget Primitif 2014 –Budget Principal en date du 25 avril 2014,

Considérant la nécessité de régulariser certains comptes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (2 abstentions)

Article 1 : d'APPROUVER la décision budgétaire modificative n° 2014 - 01 du Budget Principal tel que figurant à l'exposé des motifs,

Article 2 : Madame le Maire et le Comptable Public, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire



Jeanny MARC